



Province de Québec  
MRC Beauce-Sartigan  
Municipalité Saint-Évariste-de-Forsyth

Règlements

N° de résolution  
ou annotation

**RÈGLEMENT 2014-35**

**PRÉVISION BUDGÉTAIRE 2015 ET TAUX DE  
TAXATION 2015**

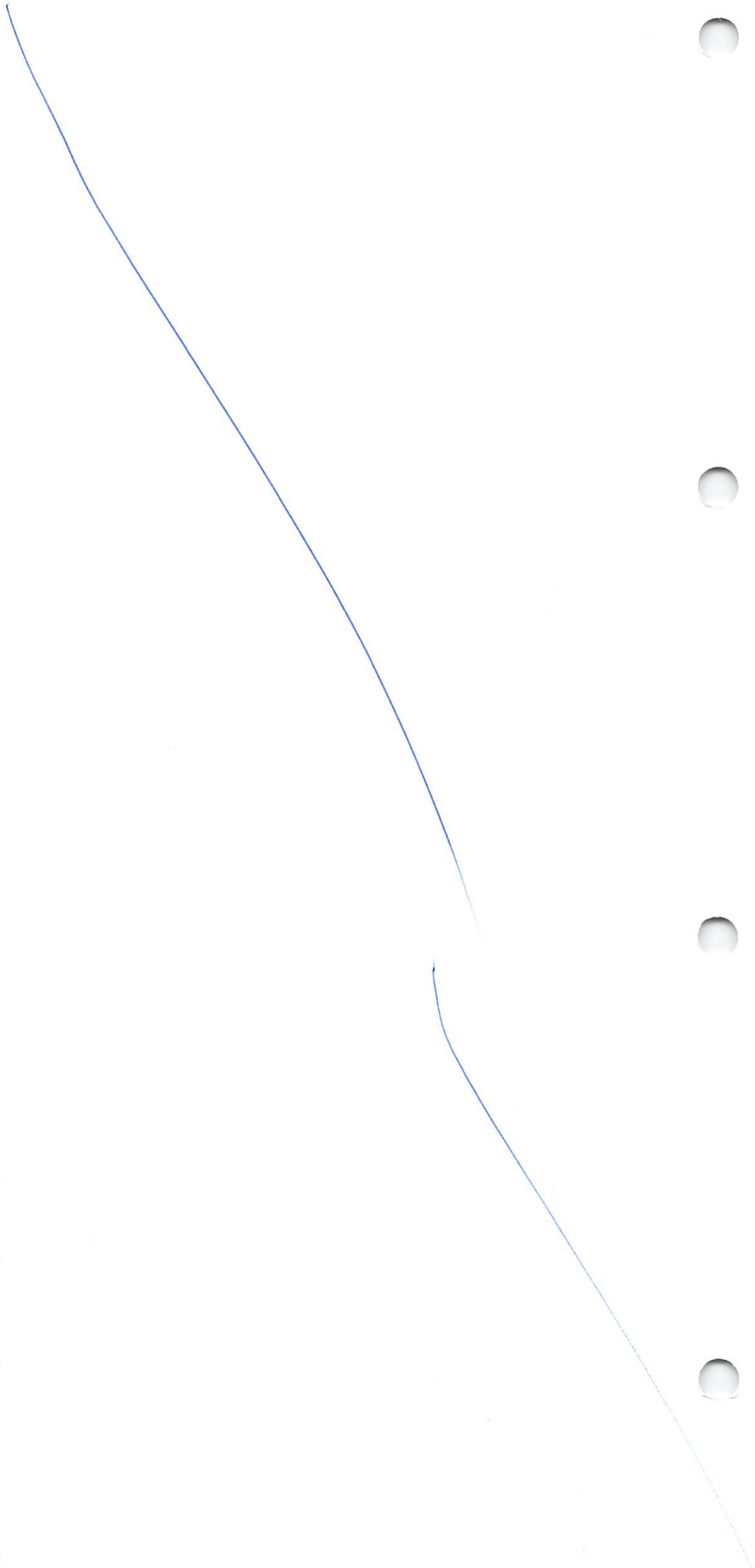
**ACCEPTÉ LE 8 DÉCEMBRE 2014**



Province de Québec  
MRC Beauce-Sartigan  
Municipalité Saint-Évariste-de-Forsyth

Règlements

N° de résolution  
ou annotation





N° de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
MRC Beauce-Sartigan  
Municipalité Saint-Évariste-de-Forsyth

Règlements

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Évariste-de-Forsyth, situé au 495, rue Principale, ce lundi 1<sup>er</sup> jour du mois décembre 2014 à 20 h 00

Sont présents(es) à cette séance

Siège #1 Mme Martine Giguère	Siège #4 Mme Paulette Lessard
Siège #2 M. Germain Paquet	Siège #5 M. Maurice Lachance
Siège #3 M. Gilles Daraïche	Siège #6 Mme Yvette Poulin

Absent(e) :

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Gaétan Bégin

Nathalie Poulin directrice-générale et secrétaire-trésorière est présente à cette séance.

01-12-2014-535

**5Q RÉSOLUTION #01-12-2014-535 AVIS MOTION REGLEMENT  
2014-35 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRE 2015 ET TAUX DE TAXATION  
2015 ET AVIS PUBLIC**

Le conseiller Germain Paquet donne avis motion afin de présenter à la séance extraordinaire du 8 décembre 2014 le règlement 2014-35 prévisions budgétaires et taux de taxation 2015.

Un avis public a aussi été donné.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Évariste-de-Forsyth, situé au 495, rue Principale, ce lundi huitième (8<sup>e</sup>) jour du mois décembre 2014 à 20h30.

Sont présents(es) à cette session :

Siège #1 Mme Martine Giguère	Siège #4 Mme Paulette Lessard
Siège #2 M. Germain Paquet	Siège #5 Maurice Lachance
Siège #3 M Gilles Daraïche	Siège #6 Mme Yvette Poulin

Absents(es) :

Formant quorum sous la présidence du Maire Monsieur Gaétan Bégin

Nathalie Poulin directrice-générale et secrétaire-trésorière est présente à cette session.

**1. 1. GÉNÉRALE**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux gens dans la salle et fait l'ouverture de la session. Il est 21 h 22

**RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Chacun des membres du conseil renonce à l'avis de convocation obligatoire, pour une séance extraordinaire et ils ont signés l'avis ci-joint;



N° de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
MRC Beauce-Sartigan  
Municipalité Saint-Évariste-de-Forsyth

## Règlements

M. Gaétan Bégin, maire

Siège #1 Mme Martine Giguère      Siège #4 Mme Paulette Lessard

Siège #2 M. Germain Paquet      Siège #5 M. Maurice Lachance

Siège #3 M. Gilles Daraïche      Siège #6 Mme Yvette Poulin

### **2. RÉOLUTION 08-12-2014-591 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ATTENDU** qu'un ordre du jour a été déposé;

Pour ces motifs;

Il est proposé par Gilles Daraïche et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

#### General

1. Mot de bienvenue du Maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Renonciation à l'avis de convocation
4. Prévisions budgétaires/plan triennal d'immobilisations
5. Adoption du règlement 2014-35 fixant pour l'exercice financier 2015 les taux taxation fonciers, de services, d'intérêts, le nombre de versement et les dates de paiement et autres..
6. Période de questions
7. Levée de l'assemblée

### **3. RÉOLUTION #08-12-2014-592 RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Il est proposé par Yvette Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renoncer à l'avis de convocation en conformité avec les articles du code municipal.

### **4. RÉOLUTION #08-12-2014-593 PRÉVISIONS**

#### **BUDGÉTAIRES/PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION**

Il est proposé par Gilles Daraïche et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les prévisions budgétaires et le plan triennal d'immobilisation 2015 tel que déposé.

#### **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES**

Taxes	927 419 \$
Paiement tenant lieu de taxes	3 400 \$
Services rendus	2 500 \$
Impositions de droits	4 000 \$
Intérêts	2 000 \$
Autres revenus	2 000 \$
Transferts	132 988 \$
<b>Pour un total des revenus.</b>	<b>1 074 307 \$</b>

#### **Dépenses;**

Administration :	190 502 \$
Sécurité publique :	123 353 \$
Transport routier :	290 0007 \$
Hygiène du milieu :	96 767 \$
Aménagement & urbanisme	45 290 \$
Loisirs & culture;	213 324 \$
Frais financement;	17 521 \$



N° de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
MRC Beauce-Sartigan  
Municipalité Saint-Évariste-de-Forsyth

Règlements

<u>Sous total :</u>	<b>976 764 \$</b>
Conciliation à des fins fiscales : (remb en capital + réserves)	63 785 \$
Sous-total:	<b>1 040 549\$</b>
Conciliation à des fins fiscales : (Immobilisations)	
<b><u>Administration</u></b>	
Achat équipement bureau	2 000 \$
<b><u>Incendie</u></b>	
Bornes sèches	2 000 \$
Achat équipement incendie (Casier communication)	2 000 \$
<b><u>Travaux taxes accises</u></b>	0 \$
<b><u>Loisirs</u></b>	
Ventilation hall entrée CARHB	2 500 \$
Achat équipements	2 500 \$
Mobilier urbain	6 500 \$
<b><u>Travaux publics</u></b>	
Construction bâtiment (bas-côté)	3 500 \$
Achats véhicules pick-up	12 758 \$
<b><u>Total des dépenses</u></b>	<b>1 074 807 \$</b>



Province de Québec  
MRC Beauce-Sartigan  
Municipalité Saint-Évariste-de-Forsyth

Règlements

N° de résolution  
ou annotation

### PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION

PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS		2015	2016	2017
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉVARISTE			PROJECTION	PROJECTION
ADMINISTRATION	equipment	2 000 \$	-	-\$
INCENDIE	Asphalte	0 \$		-\$
	Borne sèche	2 000 \$	3 000 \$	3 000 \$
	désincarcération	\$	7 000 \$	7 000 \$
	équipement	2 000 \$		5 000 \$
VOIRIE	Taxes accises	\$	500 000 \$	
	Pick-up	12758,00\$	\$	
	Autres travaux	3 500 \$	50 000 \$	
HYGIÈNE DU MILIEU		- \$	25 000 \$	50 000 \$
LOISIRS CULTURE	ACHAT ÉQUIPMENT	5 000 \$		
DÉV TOURISTIQUE			5 000 \$	
	Mobilier urbain	6 500 \$		
		33 758 \$	590 000 \$	65 000 \$

**5. RÉSOLUTION # 08-12-2014-594 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2014-35 FIXANT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015 LES TAUX DE TAXATION FONCIERS, DE SERVICES, D'INTÉRÊTS, LE NOMBRE ET LES DATES DE PAIEMENT ET AUTRES**

**RÈGLEMENT #2014-35 TAUX DE TAXATION 2015**

**ATTENDU** que le conseiller Germain Paquet a donné l'avis de motion concernant le règlement 2014-35 taux de taxation 2015 à l'assemblée du 1<sup>er</sup> décembre 2014 avec une dispense de lecture;



N° de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
MRC Beauce-Sartigan  
Municipalité Saint-Évariste-de-Forsyth

### Règlements

**ATTENDU** qu'un avis public mentionnant l'adoption des prévisions budgétaires et du taux de taxation pour l'année 2015 a été affiché à la porte du bureau municipal, du bureau de poste

**ATTENDU** que les prévisions budgétaires pour l'année 2015 sont adoptées comme suit :

Taxes	927 419 \$
Paiement tenant lieu de taxes	3 400 \$
Services rendus	2 500 \$
Impositions de droits	4 000 \$
Intérêts	2 000 \$
Autres revenus	2 000 \$
Transferts	132 988 \$

**Pour un total des revenus 1 074 307 \$**

#### Dépenses:

Administration :	190 502 \$
Sécurité publique :	123 353 \$
Transport routier :	290 007 \$
Hygiène du milieu :	96 767 \$
Aménagement & urbanisme :	45 290 \$
Loisirs & culture :	213 324 \$
Frais financement :	17 521 \$

**Sous total : 976 764 \$**

Conciliation à des fins fiscales : 63 785 \$  
(remb en capital + réserves)

**Sous-total: 1 040 549 \$**

Conciliation à des fins fiscales :  
(Immobilisations)

#### **Administration**

Achat équipement 2 000 \$

#### **Incendie**

Bornes sèches 2 000 \$

Achat équipement incendie 2 000 \$

(Casier communication)

**Travaux taxes accises 0 \$**

#### **Loisirs**

Ventilation hall entrée CARHB 2 500 \$

Achat équipements 2 500 \$

Mobilier urbain 6 500 \$

#### **Travaux publics**

Construction bâtiments (bas-côté) 3 500 \$

Achat véhicule (pick-up) 12 758 \$

**(Total des dépenses) 1 074 307 \$**

**ATTENDU** que le plan triennal d'immobilisation a été adopté comme suit :



N° de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
MRC Beauce-Sartigan  
Municipalité Saint-Évariste-de-Forsyth

Règlements

PLAN TRIENNAL d'IMMOBILISATIONS				
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉVARISTE				
ADMINISTRATION	équipement	2 000 \$	-	- \$
INCENDIE	asphalte	0 \$		- \$
	Borne sèche	2 000 \$	3 000 \$	3 000 \$
	désincarcération		7 000 \$	7 000 \$
	équipement	2 000 \$		5 000 \$
VOIRIE	Taxes accises	\$	500 000 \$	
	Pick-up	12 758 \$	0 \$	
	Autres travaux	3 500 \$	50 000 \$	
HYGIÈNE DU MILIEU		- \$	25 000 \$	50 000 \$
LOISIRS CULTURE	ACHAT ÉQUIPEMENT / VENTILATION	5 000 \$		
DÉV TOURISTIQUE			5 000 \$	
Mobilier urbain		6 500 \$		
		33 758 \$	590 000 \$	65 000 \$

**ATTENDU** que pour pourvoir aux dépenses générales, d'investissements et d'immobilisations de 1 074 307\$ pour l'année 2015 la municipalité prévoit avoir des revenus d'autres sources d'un montant de 146 888\$ et prévoit taxer pour avoir un revenu de 927 419\$;

Pour ces motifs;

Il est proposé par Paulette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement portant le numéro 2014-35 soit adopté et ordonne et statue ce qui suit :





N° de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
MRC Beauce-Sartigan  
Municipalité Saint-Évariste-de-Forsyth

Règlements

**1. LE PRÉAMBULE CI-DESSUS FAIT PARTIE INTÉGRANTE DU PRÉSENT RÈGLEMENT;**

**2. TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE**

Une taxe foncière générale de 0.882500\$ par cent dollars d'évaluation est imposée et sera prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la Municipalité pour pallier aux dépenses générales. Assujettis aux EAE

**3. SERVICE POLICIER SURETÉ DU QUÉBEC**

Une taxe foncière générale de 0.07356\$ par cent dollars d'évaluation est imposée et sera prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour pallier aux dépenses de la sûreté du Québec. Assujettis aux EAE

**4. TAXE SPECIALE GÉNÉRALE DETTE ACHAT BÂTISSE DU CENTRE AQUATIQUE ET RÉCRÉATIF DE LA HAUTE-BEAUCE ET TRAVAUX RÉNOVATION**

Une taxe foncière spéciale générale de 0.02857 \$ par cent dollars d'évaluation est imposée et sera prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour palier au remboursement de la dette règlement #5-2004(0.01111.\$ # 2009-13(0.01746 \$. Assujettis aux EAE.

**5. TAXE SPÉCIALE GÉNÉRALE DETTE ACHAT BÂTIMENT POUR CASERNE INCENDIE**

Une taxe foncière spéciale générale de 0.01413\$ par cent dollars d'évaluation est imposée et sera prélevé sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour palier au remboursement de la dette règlement #2008-5. Assujettis aux EAE.

**6. TAXE SÉCIALE GÉNÉRALE DETTE LOCATION PAR CREDIT-BAIL POUR CAMION À NEIGE INTER 4X6 ANNÉE 2010 AVEC BENNE DU-COMBO ET ÉQUIPEMENT À NEIGE COMPLET**

Le camion a été acquitté en novembre 2014 de sa dette totale

**7. TAXE GÉNÉRALE DETTE LOCATION PAR CRÉDIT-BAIL POUR CAMION INCENDIE(2) CONJOINT AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

Une taxe foncière spéciale générale de 0.02062\$ par cent dollars d'évaluation est imposée et sera prélevé sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour palier au remboursement de la dette crédit-bail .Assujettis aux EAE. Camion#1 (0.01107\$) camion #2 (0.00955\$)

**8. TAXE GÉNÉRALE DETTE TRAVAUX AGRANDISSEMENT CASERNE INCENDIE**

Une taxe foncière spéciale générale de 0.02072\$ par cent dollars d'évaluation est imposée et sera prélevé sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour palier au remboursement de la dette crédit-bail .Assujettis aux EAE. (ESTIMÉ)

**9. REVENU FONCIER**

Sont exigés et seront prélevés les tarifications suivantes pour certains services municipaux et assujettis aux taux générales (montant fixes)



N° de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
MRC Beauce-Sartigan  
Municipalité Saint-Évariste-de-Forsyth

## Règlements

### A) tarif service matières résiduelles et récupération

Résidences :	196 \$
Chalet :	94 \$
Commerces;	485 \$
Fermes agricoles	390 \$
Commerces légers	94 \$

### B) Vidange de fosse septique

187,00 \$ par vidange régulière

55.00 \$ supplémentaire lors d'urgence, congés fériés, ou fermeture du centre de traitement. Entre le 15 octobre et le 15 mai.

Le coût est établi selon les données du centre de traitement.

## **10. FRAIS ENTRETIENS SUR LES SYSTÈME UV**

Selon le règlement 2009-9 relatif à l'entretien des installations septiques (système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth Les taux du fournisseur s'applique en entier et sont majorés de 2% de frais d'administration.

## **11. ROULOTTE**

Selon règlement #2010-15 et l'article de loi # 231 de la loi sur la fiscalité municipale 10 \$ par mois occupation plus les services

## **12. MODALITÉ DE PAIEMENT**

Un compte de taxe dont le montant est inférieur à 300.00\$ doit être payé en un seul versement soit pour le 1<sup>er</sup> mars.

Un compte de taxes municipales dont le montant est égal ou supérieur à 300.00\$ peut-être payé en 4 versements.

Pour fin du présent règlement, les modalités de paiement sont établies conformément aux dispositions de la loi sur la fiscalité municipale aux dates suivantes;

Le premier versement doit être effectué pour le 1<sup>er</sup> mars 2015

Le deuxième versement doit être effectué pour le 1<sup>er</sup> mai 2015.

Le troisième versement doit être effectué pour le 1<sup>er</sup> juillet 2015

Le quatrième versement doit être effectué pour le 1<sup>er</sup> septembre 2015

## **13. SUPPLÉMENT DE TAXES**

Les modalités décrites à l'article #10 s'appliquent aux suppléments de taxes municipales ainsi qu'à toutes taxes exigibles suite à une modification du rôle d'évaluation, excepté que l'échéance du premier versement sera de 30 jours après l'envoi du compte, les autres versements s'il y a lieu dans un intervalle de 60 jours entre chaque versement dû.

## **14. INTÉRÊTS SUR TAXES**

Les intérêts sur taxes dues pour l'année 2015, ainsi que toutes sommes dues sur tous autres comptes, porteront intérêt de 12% calculé au jour.



N° de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
MRC Beauce-Sartigan  
Municipalité Saint-Évariste-de-Forsyth

### Règlements

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans les délais prévus à l'article 9 du présent règlement seul le montant du versement échu est exigible et portera intérêt. Assujettis au EAE.

### 15. AUTORISATION RÔLE DE PERCEPTI

La directrice générale/secrétaire-trésorière est par les présentes autorisée à préparer le rôle de perception et expédier les comptes de taxes pour l'année 2015.

### 16. ENTRÉE EN VIGUEUR

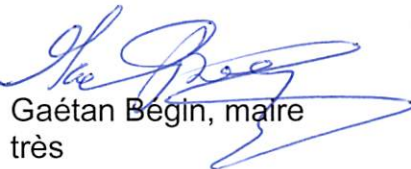
Le présent règlement entrera en vigueur conformément à loi

Adopté à l'unanimité le 8 décembre 2014

---

EAE= Exploitations agricoles enregistrées

---

  
Gaétan Bégin, maire  
très

  
Nathalie Poulin dir-gén/sec-  
très

Avis de motion 1er décembre 2014  
Adopté le 8 décembre 2014  
Affiché le 19e jour de décembre 2014

### RÈGLEMENT 2014-35

#### Annexe A résumé des taux :

Foncière	0.88250/100 \$
Sûreté du Québec	0.07356/100 \$
Dettes Bâtisse Centre aquatique et récréatif	0.02857/100 \$
Dettes infrastructures routières	0.00000/100 \$
Dettes bâtisses caserne incendie	0.01413/100 \$
Crédit-Bail Camion à neige inter 2010 avec Benne U-Combo équi. à neige complet	0.0000/100 \$
Camion incendie (2) conjoint avec La Guadeloupe	0.02062/100 \$
Agrandissement de la caserne incendie	0.02072/100 \$
	1.0401/100\$
Ordures;	
Résidences	196.00 \$
Chalet	94.00 \$
Commerces	485.00 \$
Ferme Agricoles	390.00 \$
Commerces légers	94.00 \$
Vidanges de fosses septiques	187.00 \$
Tarif supplémentaire lors d'urgence, fériés ou Fermeture du centre de traitement	55.00 \$
Roulotte	10.00 \$/mois



Province de Québec  
MRC Beauce-Sartigan  
Municipalité Saint-Évariste-de-Forsyth

Règlements

Occupation

+ Service

Taux d'intérêt

12%

Échéance :

Si plus haut que 300.00 \$

1<sup>er</sup> versement

1<sup>er</sup> mars 2015

2<sup>e</sup> versement

1<sup>er</sup> mai 2015

3<sup>e</sup> versement

1<sup>er</sup> juillet 2015

4<sup>e</sup> versement

1<sup>er</sup> septembre

2015

Municipalité de Saint-Évariste-de Forsyth

Le 19<sup>e</sup> jour de décembre 2014,

CERTIFICAT DE PUBLICATION

*Je soussigné Nathalie Poulin directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'entrée du bureau municipal et à l'entrée de la porte de l'église et au bureau de poste ce 19<sup>e</sup> jour de décembre 2014.*

*En foi de quoi je donne ce certificat de publication ce 19<sup>e</sup> jour de décembre 2014 à Saint-Évariste-de-Forsyth*

  
Nathalie Poulin  
Dir-gén/sec-très.

495, rue Principale  
Saint-Évariste-de-Forsyth  
G0M 1S0  
Tél: 418-459-6488; Fax; 418-459-6268  
[munstevar@tlb.sympatico.ca](mailto:munstevar@tlb.sympatico.ca)



N° de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
MRC Beauce-Sartigan  
Municipalité Saint-Évariste-de-Forsyth

Règlements

Province de Québec  
MRC Beauce-Sartigan  
Municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT #2014-35

Prévisions budgétaires 2015 et taux de taxation

Aux contribuables de la susdite municipalité :

Est par la présente donnée par la soussignée directrice générale  
et Secrétaire-trésorière de la susdite municipalité :

QUE :

À la séance extraordinaire qui s'est tenue le lundi 8 décembre  
2014 à 20 h 30 à la salle municipale sise au 495, rue Principale;

A ÉTÉ ADOPTÉ :

**LE RÈGLEMENT #2014-35 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015**

**ET TAUX TAXATION**

Le règlement ainsi que ses annexes peut être consulté au bureau  
municipal sur les heures d'ouverture habituelles.

Donné à Saint-Évariste-de-Forsyth, 19<sup>e</sup> jour de DÉCEMBRE 2014.

**Nathalie Poulin**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

495, rue Principale  
Saint-Évariste-de-Forsyth  
G0M 1S0  
Tél: 418-459-6488  
Fax: 418-459-6268  
munstevar@tlb.sympatico.ca

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**6. RÉSOLUTION # RÉSOLUTION #08-12-2014-595 LEVÉE DE  
L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Martine Giguère et résolu à l'unanimité des  
conseillers présents de lever l'assemblée il est 21h35

Le maire atteste avoir signé une à une chacune des résolutions ci-  
dessus.

Gaétan Bégin, maire

Nathalie Poulin, dir-gén



Province de Québec  
MRC Beauce-Sartigan  
Municipalité Saint-Évariste-de-Forsyth

Règlements

N° de résolution  
ou annotation

